Ligue de Football des Pays de la Loire

CR de l'Arbitrage

NOTE N°1 – Annexe au PV n°8 du 13 mars 2023

1. Etude des Effectifs 2023-2024

- Point sur les Effectifs

La commission établit les effectifs cible pour la saison 2023-2024 en prenant en compte, à date, les modifications fédérales et les arrêts d'arbitrage en fin de saison 2022-2023 :

Catégorie	Effectif classé	Effectif cible 2023-2024
RE	**14** **(PE - conseil : 2)**	**10**
R1	**14** **(PE - conseil : 3)**	**20 à 22**
R2	**Groupe A : 17** **Groupe B : 15** **(PJS : 8)**	**41 à 43**
R3	**Groupe A : 18** **Groupe B : 16** **Groupe C : 16** **Groupe D : 15** **Cdt R3 : 14** **(PJS : 8)**	**85 à 105**
AAR1	**10** **PE : 2**	**13**
AAR2	**Groupe A : 7** **Groupe B : 9** **Cdt AAR2 : 1**	**14**
Futsal	**R1 : 15** **R2 : 5**	**20 à 25**
JAL	**Elite : 14** **JAL : 10** **Cdt : 9**	**Elite : 8 à 10** **Espoir : 8 à 10** **JAL : 15 à 20** **Cdt JAL dans l'effectif**

La colonne « Effectif classé » prend en compte le nombre d'arbitres classés en fin de saison (situation à ce jour). Les arbitres ayant communiqué leur arrêt de l'arbitrage en fin de saison 2022/2023 ne seront pas classés conformément au RI de la CRA.

2. Promotions et Rétrogradations – Classement fin de saison 2022/2023

En prenant en compte les modifications fédérales des championnats nationaux sur les saisons à venir, la cible communiquée par la CFA pour les arbitres du niveau Régional Elite par ligue est pour la saison 2023/2024 : 10 arbitres, pour la saison 2024/2025 : 8 arbitres et pour la saison 2025/2026 : 6 arbitres.

La commission retient le principe de composer l'effectif « Régionale Elite » à la fois d'arbitres du Pôle Espoirs et d'arbitres ne pouvant plus répondre aux critères pour passer les examens FFF suivant le RI de la CFA, ou ne souhaitant pas s'investir aux concours FFF, ou ne faisant pas partie des arbitres sélectionnés par la CRA dans le pôle espoirs.

La commission composera l'effectif en deux catégories :

- Une catégorie RE – PE (Régionale Elite – Pôle Espoirs) dont les arbitres seront nommés par la CRA en prenant en compte les observations, les notes théoriques et l'assiduité (présence aux rassemblements et implication à faire et rendre les travaux).
- Une catégorie RE (Régionale Elite) dont les arbitres seront affectés via les classements de fin de saison.

La commission retient la répartition suivante concernant la catégorie Régionale Elite pour la Saison 2023/2024 :

- 5 arbitres RE – PE
- 5 arbitres RE

Les 5 arbitres RE – PE seront issus du groupe suivant : Simon COCHAIS – Arthur CORTAIS – Leny DEMAS – Louis FLACHOT – Esteban GOMEZ – Thomas MINIER et Romain RETIF.
Les candidats F4 concourant à l'examen pratique 2023 /2024 seront classés dans la catégorie Cdt F4 et ne seront donc pas affectés à la catégorie RE-PE

Les 4 arbitres RE maintenus en RE seront issus du groupe suivant : Johann AUDOUIN – Corentin BOULARD – Carlos DA SILVA – Baptiste JANNIOT – Ludovic LECRENAIS – Florian PETIT – Thomas ROCABOY – Victor SIMONNEAUX et Fabrice VALERO. (Le 5ème arbitre affecté en catégorie RE pour la saison 2023-2024 sera l'arbitre le mieux classé de R1 de la saison 2022-2023)
En cas de réussite à l'examen pratique F4, notre candidat Thomas ROCABOY sera classé F4 et ne sera donc pas affecté à la catégorie RE.
En cas de réussite à l'examen théorique F4, notre candidat Victor SIMONNEAUX sera classé Cdt F4 et ne sera donc pas affecté à la catégorie RE.

La commission valide le nombre de promotions et de rétrogradations par catégorie.

Les nombres cibles ci-dessous seront ajustés par groupe (à la baisse pour les rétrogradations ou à la hausse pour les promotions) en fonction des résultats aux examens fédéraux, des arrêts communiqués à la CRA avant la parution des classements, ainsi que les demandes d'affectation en catégories « arbitre assistant » enregistrées et validées par la commission avant la parution des classements.

- RE : 7 rétrogradations maximum
  - Seront affectés en catégorie RE les 4 arbitres les mieux classés du classement RE global de fin de saison 2022/2023.
  - Seront affectés en catégorie RE – PE les 5 arbitres nommés par la CRA à partir des éléments suivants : Classement RE global de fin de saison 22/23, observations conseils RE et R1, note théorique et assiduité.

- R1 : 1 promotion minimum et 5 rétrogradations maximum

- R2 : 1 promotion (groupe A) et 1 promotion (groupe B) minimum. 5 rétrogradations (groupe A) et 4 rétrogradations (groupe B) maximum

- R3 : 8 promotions minimum (les 2 premiers des 4 groupes) et 4 rétrogradations en district (le dernier de chaque groupe)

- AAR1 : 1 rétrogradation maximum
- AAR2 : 2 promotions minimum (le premier de chaque groupe) et 2 rétrogradations en district (le dernier de chaque groupe)
- Futsal R1 : 4 rétrogradations maximum
- Futsal R2 : 2 promotions maximum et 1 rétrogradation en district

Catégorie Jeune Arbitre de Ligue

Concernant le pôle JAL, la CRA effectuera les classements des effectifs et étudiera les possibilités de promotions JAL – JAL Espoirs vers le groupe JAL Elite et l'utilisation de la passerelle JAL / Pôle Jeunes Senior R3 après étude de l'ensemble des rapports.

La commission composera l'effectif en trois catégories :

- Groupe JAL Elite : 8 à 10 arbitres
  - Candidats JAF de la saison en cours (Terrain) dernière année de candidature possible (critère de l'âge - CFA)
  - Candidats JAF de la saison en cours (Terrain) avec possibilité de concourir de nouveau en cas d'échec terrain.
  - Les arbitres du groupe JAL Espoir (affectation - classement de la saison S-1)
  - Les Candidats JAL de la saison S-1 (examen théorique)

Avec les critères suivants :

Age pour concourir examen JAF pour les saisons S à S+2
Détection par les observateurs CRA du groupe JAL Espoir
Motivation et disponibilité (engagement de l'arbitre)
Potentiel détecté par les ETDA (Terrain + Théorie) avec un profil JAF
Résultat à l'examen ligue (théorique et présentation terrain)

- Groupe JAL Espoirs : 8 à 10 arbitres
  - Les Candidats JAL de la saison S-1 (examen théorique)

Avec les critères suivants :

Age pour concourir examen JAF pour les saisons S+2 à S+3
Détection par les observateurs CRA du groupe JAL
Motivation et disponibilité (engagement de l'arbitre)
Potentiel détecté par les ETDA (Terrain) mais doute pour devenir JAF
Résultat à l'examen ligue (théorique et présentation terrain)

- Groupe JAL : 15 à 20 arbitres
  - Les JAL Espoir (suivant le classement S-1)
  - Les JAL (saison S-1 non promotionnel restant en catégorie Jeune)
  - Les Candidats JAL de la saison S-1 (examen théorique)

Avec les critères suivants :

Age ne pouvant plus permettre de concourir à l'examen JAF (RI – CFA)
Résultat à l'examen ligue (théorique et présentation terrain)
Disponibilité le samedi après-midi pour répondre aux désignations

Les candidats JAL « terrain » seront affectés dans les groupes suivants les critères définis ci-dessus.

3. Projection sur les saisons suivantes

La commission retient les répartitions suivantes concernant la catégorie Régionale Elite :

- Pour la Saison 2024/2025 : 5 arbitres RE – PE et 3 arbitres RE.
- Pour la Saison 2025/2026 : 4 arbitres RE – PE et 2 arbitres RE.

4. Observations des effectifs

En prenant en compte les modifications d'affectations et de compositions de la catégorie Régionale Elite, la commission valide les méthodes d'affectations suivantes à partir de la saison 2023-2024 :

- Les arbitres RE seront observés et classés avec les arbitres de la catégorie R1 sur des rencontres de niveau R1. Le classement sera effectué au rang par les 3 mêmes observateurs.
- Les arbitres RE – PE seront nommés par la commission parmi les arbitres RE – PE et R1 – PE suivant les observations conseils réalisées par les mêmes observateurs :
  - RE – PE sur 3 rencontres de niveau N3 ou R1 (sous réserve des contraintes des désignations effectuées par la DA en N3) ainsi que les notes théoriques et l'assiduité.
  - R1 – PE sur trois rencontres de niveau R1, ainsi que les notes théoriques et l'assiduité.

Les modes d'observations et de classement des autres catégories seniors restent inchangés :

R2 : 2 observations au rang par les mêmes observateurs
R3 : 2 observations au rang par les mêmes observateurs
Cdt R3 : 2 observations au rang par les mêmes observateurs
AAR1 : 3 observations au rang par les mêmes observateurs
AAR2 : 2 observations au rang par les mêmes observateurs
Cdt AAR2 : 2 observations au rang par les mêmes observateurs
Futsal R1 et R2 : 2 observations au rang par les mêmes observateurs

Concernant les observations en catégorie Jeune Arbitre de Ligue, le nombre d'observations est fixé :

JAL Elite : 3 observations au rang par les mêmes observateurs
JAL Espoirs : 2 observations au rang par les mêmes observateurs
JAL : 2 observations au rang par les mêmes observateurs
Cdt JAL : 2 observations au rang par les mêmes observateurs

Une observation complémentaire peut avoir lieu par un membre de CRA dans le cas d'une alerte d'un ou des deux observateurs du groupe d'appartenance d'un Cdt JAL afin de valider son titre de Jeune Arbitre de Ligue.